



Municipalité de Chesterville

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

Que le calendrier des séances ordinaires du conseil soit établi selon le calendrier décrit ci-bas comme mentionné par la résolution suivante adoptée à la séance du conseil du 7 novembre 2022 :

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec le conseil de la Municipalité de Chesterville a adopté, lors de sa séance tenue le 7 novembre 2022, une résolution par laquelle est établie le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyé par le conseiller Steve Gauthier;

Il est résolu

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Chesterville pour l'année 2023, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 h 00 :

CALENDRIER – SÉANCES ORDINAIRES 2023			
10 janvier (mardi)	20 h 00	3 juillet	20 h 00
6 février	20 h 00	7 août	20 h 00
6 mars	20 h 00	5 septembre (<i>mardi</i>)	20 h 00
3 avril	20 h 00	2 octobre	20 h 00
8 mai	20 h 00	6 novembre	20 h 00
5 juin	20 h 00	4 décembre	20 h 00

DONNÉ à Chesterville ce 9^{ième} jour du mois de novembre 2022.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidente à Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux endroits désignés par le conseil, le 9^e jour de novembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour de novembre 2022.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière